\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Waleed Mohammed Al Smani
Minister of Justice
Postal Code 11472, P.O. Box 7775
Riyadh
Saudi Arabia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive préoccupation quant au maintien en détention arbitraire de Manahel al Otaibi, influenceuse fitness et militante des droits des femmes**. En juin 2025, elle a informé sa famille qu’elle devait comparaître devant le Tribunal pénal spécial pour une nouvelle audience sur la détermination de sa peine. Cette juridiction a été mise sur pied pour juger des crimes liés au terrorisme en vertu de la législation saoudienne. Ses juges ont présidé des procès manifestement iniques et condamné à des dizaines d’années de prison ou à la peine de mort des personnes arrêtées pour s’être exprimées.

Le 9 janvier 2024, le Tribunal pénal spécial a condamné Manahel al Otaibi à 11 ans de prison pour des «infractions terroristes» à l’issue d’un procès tenu en secret, après l’avoir déclarée coupable en vertu des articles 43 et 44 de la Loi saoudienne relative à la lutte contre le terrorisme et son financement. Sa famille n’a pas eu accès aux documents judiciaires de son dossier, ni aux preuves retenues contre elle. Ses communications avec sa famille sont restreintes et surveillées, et elle n’a donc pas pu les informer des détails de la procédure judiciaire dont elle fait l’objet.

Manahel al Otaibi a été arrêtée le 16 novembre 2022 et accusée d’avoir enfreint la Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité parce qu’elle a publié des tweets comportant des hashtags en faveur des droits des femmes et diffusé sur Snapchat des photos d’elle vêtue d’une tenue «indécente» dans un centre commercial. Elle a été victime de disparition forcée pendant des périodes de plusieurs mois et soumise à des actes de torture et des mauvais traitements à la prison d’al Malaz. Manahel al Otaibi souffre de sclérose en plaques, un trouble neurologique chronique. Lors d’un appel téléphonique avec sa famille le 11 mai 2025, elle a confié souffrir de fortes douleurs à la jambe et n’avoir pas reçu les soins médicaux appropriés.

**Je vous appelle à ordonner la libération immédiate et sans condition de Manahel al Otaibi, car elle a été condamnée uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression. En attendant sa libération, elle doit pouvoir bénéficier d’un accès immédiat à des soins médicaux, et ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements doivent donner lieu à une enquête impartiale.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite, Kirchenfeldstrasse 64, 3005 Berne

Fax: 031 351 45 81 / E-mail: chemb@mofa.gov.sa